

# Les salariés algériens s'estiment sous-payés

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4341 - Mardi 5 décembre 2017 - Prix : 10 DA

Augmentation du prix du pain

## 80 boulangers poursuivis en justice à Tizi Ouzou

Page 24

Examen du projet de loi sur la santé à l'APN

## Des avancées et des lacunes relevées

Page 2

### La leçon irakienne non retenue par les Kurdes syriens

Par Mohamed Habili

A peu près au même moment où les Kurdes syriens annonçaient avoir encore gagné du terrain sur Daech à l'est de Deir-Ezzor, à la frontière avec l'Irak, le secrétaire d'Etat à la Défense, Jim Mattis, expliquait à qui voulait l'entendre que le Pentagone n'aurait plus besoin d'armer ses alliés en Syrie une fois la menace terroriste complètement éliminée, ce qui en principe ne devrait plus tarder à présent. Il n'a pas nommé à cette occasion les Forces démocratiques syriennes, mais il allait de soi que c'était elles qu'il avait en vue. Les Kurdes n'ont pas réagi à ces propos, qui d'ailleurs ne sont pas les premiers du genre tenus par les responsables américains, soit parce qu'ils étaient encore tout occupés à s'assurer de leur nouvelle conquête, soit parce qu'ils ont considéré que ce n'était pas à eux qu'ils étaient adressés, du moins pas en premier lieu, mais aux Turcs. En quoi d'ailleurs ils n'auraient pas tort, en tout cas pas entièrement. Leur comportement est, toutes proportions gardées, de même inspiration que celui de leurs homologues irakiens au lendemain de la reprise de Mossoul par les forces relevant de Baghdad. A la veille de la fin complète de Daech en Syrie, les Kurdes syriens, qui ne sont partie prenante d'aucun processus de paix, ni celui de Genève ni celui d'Astana, ne se soucient que de la consolidation de leur présence sur les territoires qu'ils ont conquis et qui débordent leur domaine propre, en attendant de pouvoir les détacher du reste de la Syrie.

Suite en page 3

Les consommateurs dans l'attente de la nouvelle loi

# Le marché de la contrefaçon n'abdique pas



PH/D. R.

Bien que phénomène mondial, la contrefaçon, en dépit des réglementations en vigueur, en Algérie ne cesse de prendre de l'ampleur où tout se copie. Même si de prime abord, il convient de relever que les produits contrefaits, dont l'entrée sur le territoire national est souvent faite de manière illicite, font le bonheur des moyennes et petites bourses qui ne peuvent accéder à des produits dits «d'origine», la contrefaçon reste un grave délit économique dont la manne représente deux fois plus que celle du marché de la drogue, s'accordent à dire les experts.

Lire page 2

Tourisme

## Mermouri veut utiliser les TIC pour développer le secteur

Page 3

Festival national du théâtre comique à Médéa

## Le coup d'envoi donné devant un public nombreux

Page 13

Les consommateurs dans l'attente de la nouvelle loi

# Le marché de la contrefaçon n'abdique pas

■ Bien que phénomène mondial, la contrefaçon, en dépit des réglementations en vigueur, en Algérie ne cesse de prendre de l'ampleur où tout se copie. Même si de prime abord, il convient de relever que les produits contrefaits dont l'entrée sur le territoire national est souvent faite de manière illicite, font le bonheur des moyennes et petites bourses qui ne peuvent accéder à des produits dits «d'origine», la contrefaçon reste un grave délit économique dont la manne représente deux fois plus celle du marché de la drogue, s'accordent à dire les experts.

Par Lynda Naili

Considéré comme étant une des principales activités du crime organisé, le marché de la contrefaçon, outre l'impact négatif porté sur l'économie nationale particulièrement en termes d'un important manque à gagner en matière de revenus fiscaux pour l'Etat qui ne perçoit pas d'impôts sur ces produits fabriqués et distribués illégalement et la fragilisation de la production nationale, et à un autre niveau la violation des droits de propriété intellectuelle, délit grave au niveau international, c'est surtout la sécurité et la santé des consommateurs qui en pâtissent qui parfois y va de leur vie. Et pour cause, qu'il soit importé notamment de Chine ou de production locale, aucun produit n'y échappe. Médicaments et produits parapharmaceutiques, produits alimentaires, équipements électroménagers, produits cosmétiques et hygiéniques, pièces de rechange automobile, jouets, articles scolaires, effets vestimentaires passés par les articles de maroquinerie et autres produits de luxe ainsi que la piraterie de produits relevant de l'industrie des logiciels... Tout y passe. «En juin 2016, ce sont plus de 60% de produits contrefaits qui ont été importés», selon les services des Douanes.

Hier encore, période hivernale oblige, sur la question des équipements ménagers contrefaits, ce n'est pas moins d'un million 360 000 accidents domestiques provoqués majoritairement par du monoxyde de carbone et à l'origine de 132 décès qui ont été relevés en 2017, selon Sami Koli, directeur de la qualité au ministère du Commerce qui intervenait sur les ondes de la Radio nationale Chaîne III. A ce propos, il annoncera la mise en place, «incessamment», d'un système d'alerte destiné à prévenir des accidents dus à des appareils défectueux ou à «des vices cachés», de même qu'à signaler la mauvaise qualité de produits alimentaires. Chemin faisant, le responsable rappellera les nouvelles dispositions portées sur la loi de 2009 portant préservation des droits des consommateurs et les moyens de lutte contre les pratiques commerciales déloyales, adoptées fin novembre dernier lors du dernier Conseil des ministres. Des amendements qui selon lui, devraient venir à bout ou du moins réduire l'ampleur de ce phénomène qui même dans les économies les plus développées reste une gangrène difficile à éradiquer. D'après lui, il s'agit en effet de mesures au profit de la



garantie du service après-vente, couvrant les véhicules automobiles et les équipements domestiques, le droit à la sécurité et la santé des utilisateurs, la conformité des produits vendus sur le marché, de même que l'hygiène et la salubrité des denrées alimentaires. En outre, même si la surveillance du marché et le contrôle qualité et de conformité des produits en vue de la protection des consommateurs revient à la charge du ministère du Commerce appuyé par les différents laboratoires d'essais ou des organismes d'inspection et de contrôle accrédités dont

l'Algerac, l'intervenant estimera que son département ministériel n'est pas seul habilité à protéger les intérêts du consommateur, et «il y a une multitude d'intervenants sur le marché, à commencer par le consommateur lui-même». Aussi, ajoutera-t-il, l'application de la prochaine loi sera soumise aux bureaux d'hygiène communaux, aux agents de contrôle du ministère du Commerce ainsi qu'aux services des Douanes et des services de sécurité. Bien que cela ne soit pas totalement faux, il reste que la responsabilité du ministère du Commerce, tout comme celle

des services des Douanes, demeure imminente dans la mesure où il leur incombe d'une part de s'assurer que les produits mis sur le marché respectent les réglementations techniques et d'autre part retirer ceux non conformes et présentant un danger à la consommation. Une mission qui s'avère difficile pour ce département qui, en dépit des efforts consentis en termes de valorisation des ressources humaines, continue de faire face «au manque de formations spécialisées des agents de contrôle en matière de techniques d'investigation, de procédures de

PHOTO: R. contrôle sur le marché et au niveau des frontières, l'insuffisance de la prise en charge des enquêtes», est-il déploré sur le site même du ministère du Commerce qui évoque aussi «l'insuffisance de l'encadrement des agents de contrôle, qui se traduit parfois par la mauvaise qualification des infractions, la réticence des agents de contrôle à appliquer et à proposer, en sus des poursuites judiciaires, les mesures conservatoires qui s'imposent (fermeture, saisie, retrait du produit...), la mauvaise orientation de l'action de contrôle, qui doit aussi être dirigée, en amont, vers les producteurs et les importateurs, l'insuffisance de moyens matériels et analytiques, l'absence de coordination intersectorielle dans la cadre des brigades mixtes (santé, agriculture, métrologie légale)». Ceci dans l'attente persistante de la mise en service du laboratoire national d'essais (LNE) qui, «une fois opérationnel, devra renforcer le contrôle des produits industriels». Faut-il rappeler que le LNE dont les travaux de réalisation ont été lancés en 2012, tarde encore à voir le jour. Situé dans la Nouvelle ville de Sidi Abdallah, et spécialisé dans le contrôle des produits industriels, pour un coût global d'environ 1,4 milliard de DA, la finalisation de cet organisme de contrôle semble jeté aux oubliettes alors qu'une dernière annonce officielle avançait l'entrée en service du LNE «à la fin du premier semestre 2017».

L. N.

Examen du projet de loi sur la santé à l'APN

## Des avancées et des lacunes relevées

Absence d'un organisme de prévention contre certaines maladies, ainsi qu'une agence de veille sanitaire, absence d'une disposition prévoyant une prise en charge spécialisée pour les personnes âgées souffrant d'affections mentales et neurologiques, l'inscription au tableau de l'Ordre exclut les praticiens du secteur public, sont des lacunes contenues dans le projet de loi sur la santé qui sera prochainement soumis au Parlement. Le projet de loi sur la santé, présenté par le P' Hasbellaoui est actuellement en débat au niveau de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Des avancées et des lacunes contenues dans ce projet, qui sera prochainement soumis au Parlement, ont été relevées lors de l'examen de ce texte par des députés et des représentants de différents secteurs concernés, lesquels ont émis des propositions d'amendements. Les intervenants ont relevé les avancées importantes contenues dans ce texte comparativement à celui en vigueur depuis 1985. Pour le directeur général de la sécurité sociale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Djawad Bourkaib, la nouvelle mouture du texte de loi

englobe tous les aspects liés à la santé ainsi que toutes les catégories de la population, de même qu'elle appréhende le système de santé national en tant que réseau incluant le privé et le public. Rappelant les principaux acquis du secteur de la santé ces dernières années, il a soutenu que la question du médicament est totalement prise en charge par l'Etat et qu'elle ne pose plus problème, précisant que la couverture nationale en médicaments dépasse ce qui est recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Saluant, à son tour, les avancées considérables dans le nouveau projet de loi, le président du conseil national de l'Ordre des médecins, Bekkat Berkani, a mis en avant les dispositions inhérentes à la décentralisation à travers la mise en place d'agences régionales de la santé ainsi que l'autonomie des agences de pharmacie.

Il a, en revanche, déploré que le texte de loi n'ait pas prévu un organisme national de prévention contre certaines maladies, ainsi qu'une agence de veille sanitaire, tout en plaidant pour que les médecins résidents exercent leurs fonctions dans de meilleures conditions. M. Bekkat a, par ailleurs, proposé la suppression de l'article lié à l'inscrip-

tion au tableau de l'Ordre, du fait que cette disposition, a-t-il expliqué, n'oblige pas les praticiens du secteur public à le faire, alors que l'obligation doit concerner tous les médecins.

De son côté, le directeur de la prévention du handicap au ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, a souligné l'importance de clarifier la partie habilitée à prononcer l'infirmité d'une personne handicapée exerçant dans le domaine médical, de même que soit mentionnée la conformité du travail de la concernée avec la nature de celui-ci, tout en proposant de substituer le vocable d'incapable dans le projet de loi par un autre, en raison de sa connotation péjorative.

Il a, en outre, déploré l'absence d'une disposition prévoyant une prise en charge spécialisée pour les personnes âgées souffrant d'affections mentales et neurologiques.

Dans ce sens, une autre suggestion a été émise par un membre de la commission pour que soit intégré un article imposant le dépistage à la naissance de sorte à mieux prévoir tous types de maladies et réduire, par conséquent, le coût de la prise en charge par patient.

Louiza Ait Ramdane

Bien que le salaire net moyen est de 39 900 DA

# Les salariés algériens s'estiment sous-payés

■ Selon l'Office national des statistiques, en 2016, le salaire net moyen mensuel a évolué de 1,8 % par rapport à l'année 2015. En effet, le salaire net moyen mensuel a été globalement de 39 900 DA, à raison de 55 700 DA dans le secteur public contre 32 600 DA dans le privé national.



PHOTO: K.

## Les secteurs d'or en qualité de salaire

Les résultats de cette étude confirment encore que les activités pétrolières, production et services d'hydrocarbures, ainsi que les activités financières, banques et assurances, demeurent les secteurs qui payent le mieux: salaire net moyen de 102 000 DA par mois dans les industries extractives d'hydrocarbures et 59 700 DA par mois dans le secteur financier. A l'inverse, les salaires nets moyens sont inférieurs à la moyenne globale dans le secteur de la construction avec 30 400 DA par mois, et dans l'immobilier et services aux entreprises avec 32 900 DA. Par secteur, il est constaté que dans les entreprises publiques, les salaires nets moyens sont plus élevés dans les industries extractives avec 103 200 DA par mois et l'activité financière avec 56 200 DA. En revanche, les entreprises publiques les moins rémunératrices sont celles de la construction avec 35 700 DA par mois et les hôtels et restaurants avec 34 600 DA. Dans le secteur privé, les sociétés les mieux rémunératrices sont celles des finances avec un salaire mensuel de 74 300 DA, soit le double du salaire net moyen global dans le privé national, et celui de la santé avec 44 000 DA, soit 1,3 fois le salaire net moyen global dans le privé. Par contre, les salariés les moins rémunérés dans les entreprises privées sont ceux des industries extractives mines et carrières avec 26 000 DA par mois, et de l'immobilier et services aux entreprises avec 27 800 DA. Il est aussi observé que les écarts de salaires selon la qualification et les secteurs d'activités sont dans certains cas assez élevés. En effet, le salaire des agents de maîtrise dans les activités liées aux hydrocarbures où le personnel est très qualifié est de 97 219 DA contre 35 522 DA dans le secteur de la construction. T. K.

Par Thinhinene Khouchi

Le travailleur algérien a été mieux payé en 2016. En effet, selon l'Office national des statistiques, le salaire net moyen est composé du salaire brut diminué des différentes retenues (IRG, sécurité sociale et retraite). En 2016, le salaire net moyen mensuel a ainsi évolué de 1,8% par rapport à l'année 2015 durant laquelle il était de 39 200 DA. Ces chiffres sont issus d'une enquête annuelle sur les salaires menée par l'Office national des statistiques auprès de 545 entreprises publiques et de 242 entreprises privées de 20 salariés et plus hors administration et agriculture. Les disparités salariales entre le secteur public et privé sont dues en partie à l'existence de certaines entreprises publiques importantes en termes d'effectifs avec un système de rémunération avantageux, explique

l'Office. Au niveau national, la rémunération brute totale se compose à hauteur de 58% du salaire de base et de 42% de primes et indemnités. Mais bien que le salaire ait évolué, les travailleurs algériens demeurent insatisfaits de leur rémunération. Selon une enquête faite cette année par l'Office national des statistiques, plus de 70% des travailleurs algériens pensent que leur salaire ne correspond ni au temps passé, ni à l'énergie qu'ils dépensent pour réaliser leur travail. Et ce sentiment de déception est profondément ressenti par les hommes comme par les femmes. Preuve en est, 77,9% des hommes algériens qui occupent un emploi s'estiment sous-payés et mal rémunérés, nous apprend à ce sujet une enquête de l'Office national des statistiques. Les femmes, quant à elles, sont au moins 72,6% à penser qu'elles sont mal rémunérées. La problématique

des salaires demeure donc un enjeu primordial dans notre pays. Mais face aux dangers de la mal-vie et de la précarité, les hommes comme les femmes en Algérie acceptent n'importe quel travail à condition de ne pas rester au chômage. Et les chiffres de l'ONS confirment ce constat. Ainsi, 90,1% des hommes acceptent un travail loin de leur domicile et 89% d'entre eux acceptent également un emploi dans n'importe quel secteur d'activité. Quant aux femmes, 70,3 % d'entre elles acceptent un poste de travail en inadéquation avec leurs aptitudes professionnelles. 79,6 % des femmes acceptent aussi de travailler dans n'importe quel secteur d'activité pour ne pas subir les galères du chômage. 20,6% des Algériennes travaillent hors wilaya et 24% d'entre elles acceptent des emplois pénibles ou insalubres pour subvenir à leurs besoins.

## Tourisme

# Mermouri veut utiliser les TIC pour développer le secteur

Le tourisme constitue la force de frappe de la stratégie globale du gouvernement visant à remettre en selle la destination Algérie. Il constitue une ressource alternative aux hydrocarbures en tant que ressource épuisable. Mais ce secteur est actuellement en crise, et ce, en dépit de la grande diversité du territoire algérien qui permet d'établir des zones d'expansion touristique dans pratiquement toutes les régions. Conscients de cet état de fait, les pouvoirs publics espèrent inverser la tendance dans les toutes prochaines années. A cet effet, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Hassen Mermouri, a appelé à Alger, les opérateurs du secteur à s'adap-

ter au progrès technologique pour améliorer la gestion des établissements touristiques et à tirer profit des nouvelles technologies. Intervenant lors du Forum national sur le tourisme électronique, le ministre a mis l'accent sur l'impératif d'investir dans les compétences et ressources disponibles, en les orientant vers le développement durable et de tirer profit au maximum des services et avantages qu'offre cette richesse technologique, en dépit des inconvénients. Qualifiant cette rencontre d'opportunité d'échange des expertises et des expériences en faveur du tourisme électronique et de la numérisation de l'industrie de l'artisanat, le ministre a salué la déci-

sion du gouvernement portant «création d'un organisme pour la concrétisation de la numérisation dans les différents domaines». Le ministre s'est félicité, à cette occasion, des orientations du Président Bouteflika, visant à faire de l'Algérie, d'ici à la fin de la prochaine décennie, un pôle touristique méditerranéen, s'ajoutant aux réalisations accomplies pour la relance du tourisme et pour lui permettre de contribuer au développement socio-économique dans le pays. Le ministère du Tourisme a commencé à doter quelque 66 unités hôtelières d'un système informatique moderne, a indiqué M. Mermouri, précisant que l'opération sera généralisée fin 2018 à

l'ensemble des unités hôtelières. La concrétisation de la numérisation à travers la mise au point d'un système informatique vise, a expliqué le ministre, à fournir plusieurs services aux différents opérateurs du secteur, notamment en matière d'investissement et de gestion de demandes outre l'accréditation des agences de voyages et de licences d'exploitation hôtelière et bien d'autres services qui seront mis à la disposition de ces opérateurs via le réseau internet. En marge de cette rencontre organisée en coordination avec le ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, une convention de coopération a

## LA QUESTION DU JOUR

### La leçon irakienne non retenue par les Kurdes syriens

Suite de la page une

Le fait que les Kurdes irakiens aient échoué dans une entreprise similaire, eux qui pourtant étaient à tous égards en avance sur eux, ne semble pas changer grand-chose pour eux. Ils n'écoutent même pas l'ami américain, qui pourtant leur annonce assez clairement depuis quelque temps qu'il s'apprête à les abandonner à leur sort, comme il avait lâché auparavant leurs frères irakiens. Le moins que l'on puisse dire s'agissant d'eux, c'est qu'ils n'ont pas retenu les leçons du passé. Ils sont lancés, le sort en est jeté, rien ne les arrêtera qui provienne d'eux-mêmes. Ils ne s'arrêteront que lorsqu'ils buteront sur un obstacle extérieur insurmontable. A la différence du précédent irakien, où cet obstacle a pris la forme de l'armée de Bagdad, ce n'est pas sur l'armée syrienne qu'ils risquent quant à eux de voir leur élan se briser, du moins dans un premier temps, mais sur l'armée turque, dont l'intervention contre eux est susceptible désormais de se produire à tout moment. Il est même assez étonnant qu'elle ne se soit pas encore produite. Chose qui selon toute vraisemblance ne peut s'expliquer que par la médiation des Américains, alliés des uns comme des autres, médiation qui semble avoir convaincu les Turcs de temporiser un peu. Mais cela de toute façon, ce ne pouvait être qu'avant que les Kurdes n'agrandissent leur domaine dans Deir-Ezzor, la tentation ayant été trop forte pour lui résister. On se souvient qu'il y a moins d'une semaine les Turcs se montraient prêts d'envoyer tout un corps expéditionnaire contre eux. La véritable question qui se pose, ce n'est pas de savoir pourquoi ils se sont ravisés, mais quand passeront-ils outre les objurgations des Américains, peu désireux de trahir deux fois les Kurdes en si peu de temps. Dans cette affaire, tout porte à croire que ce qui arrête les Turcs, ce ne sont pas les rodomontades kurdes, où il est question de mettre à feu et à sang toute la région, mais le souci de ne pas nuire à la réputation d'un allié, en l'occurrence les Etats-Unis. Ils n'ont pas pu ne pas se rendre compte que ces derniers n'ayant pas depuis le début de politique syrienne naviguent à vue, traitant les difficultés à mesure qu'elles surviennent, car dans l'incapacité de les voir venir de plus loin. M. H.

été signée entre le ministère du Tourisme et une entreprise spécialisée dans le numérique pour fournir et généraliser l'utilisation d'outils technologiques modernes à tous les établissements concernés afin d'améliorer leurs services.

Meriem Benchaouia

Un nouveau décret exécutif publié au JO

# L'aide mobile d'urgence sociale rendue plus efficace

■ Le nouveau texte stipule que le service d'aide mobile d'urgence sociale, dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de grande précarité, a pour mission notamment de porter secours aux personnes sans domicile fixe se trouvant dans la rue et de les orienter vers les centres d'hébergement et les centres de soins.

Par Kamel L.

Un nouveau décret exécutif, modifiant et complétant celui du 15 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement du service d'aide mobile d'urgence sociale, a été publié au *Journal officiel*. Le nouveau texte stipule que le service d'aide mobile d'urgence sociale, dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de grande précarité se trouvant dans la rue, a pour mission notamment de porter secours aux personnes sans domicile fixe se trouvant dans la rue et de les orienter vers les centres d'hébergement et les centres de soins, en coordination avec les institutions concernées et en relation avec le mouvement associatif. Il est également chargé d'évaluer la situation des personnes sans domicile fixe se trouvant dans la rue et de déterminer leurs besoins immédiats, de veiller à la mise en place des moyens matériels et humains pour une prise en charge qualitative de cette catégorie de personnes, d'œuvrer à la réinsertion familiale des personnes sans domicile fixe se trouvant dans la rue au sein de leur famille, d'assurer une prise en charge adaptée et pluridisciplinaire des personnes sans domicile fixe dans les centres d'hébergement pour une période temporaire n'excédant pas une durée de trois jours. La durée de séjour peut être prolongée, par décision du directeur, selon les cas enregistrés, explique le décret. Le nouveau texte précise que le service d'aide mobile d'urgence sociale comprend l'équipe mobile qui se rend au devant des personnes en situation de précarité sociale pour leur apporter l'aide et l'assistance d'urgence, la cellule d'écoute psychologique, dotée d'un numéro d'appel d'urgence gratuit, joignable de tout téléphone, 24 heures sur 24 heures, le centre d'accueil et d'hébergement d'urgence, dont la mission consiste à mettre les personnes en danger à l'abri pour une période limitée selon leur situation et d'établir un contact avec les personnes concernées dans le but de trouver une solution à leurs problèmes. Selon les dispositions du nouveau texte, ce service peut disposer des structures et des établissements relevant du secteur de la Solidarité nationale. Un autre décret exécutif complétant celui du 2 janvier 2008 fixant les conditions de création, l'organisation et le fonctionnement des établissements d'aide par travail a été également publié au JO. Le nouveau texte complète l'ancien



par deux nouveaux articles (17 bis et 17 ter). L'article 17 bis stipule que «l'organisation interne des établissements créés par les services relevant du ministè-

re chargé de la solidarité nationale est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la Solidarité nationale, du ministre des Finances et de l'autorité

chargée de la Fonction publique», alors que l'article 17 ter énonce que «les établissements élaborent et adoptent leur règlement intérieur conformément

au règlement intérieur-type fixé par arrêté du ministre chargé de la Solidarité nationale». K. L./APS

Béjaïa

## M. Mehenni Haddadou du FFS élu nouveau P/APW

M. Mehenni Haddadou, élu sur la liste du FFS, a été plébiscité avec une majorité écrasante par ses camarades à la tête de la présidence de l'APW de Béjaïa. Le vote a eu lieu au cours d'une cérémonie officielle supervisée par le wali de Béjaïa. Agé de 35 ans seulement, M. Haddadou qui a été maire d'Akfadou durant le mandat précédent, est ainsi le plus jeune président de l'Assemblée populaire de la wilaya de Béjaïa depuis son existence. Le nouveau président de l'APW de Béjaïa a été installé, hier, en présence d'une assistance nombreuse composée des nouveaux élus toutes tendances confondues, notamment les 10 élus du RCD, 7 FLN et 5 indépendants, ainsi que les députés du FFS et du RCD et en présence également de citoyens. M. Haddadou Mehenni présidera durant les cinq prochaines années aux destinées de la wilaya de Béjaïa.

Le scrutin a été organisé à bulletins secrets et l'unique candidature du FFS qui a été accrédité de 21 sièges lors des élections du 23 novembre dernier sur les 43 que possède l'APW, soit 48,48%, a obtenu 37 voix. Six voix n'ont pas été comptabilisées car déclarées nulles. Il s'agit sans doute des voix des élus de la liste indépendante, parrainée par l'UDS, un parti non agréé. Les 37 élus ayant accordé leur confiance au

nouveau président sont évidemment les 21 élus du FFS, 7 du FLN et les 10 du RCD. Le Front des forces socialistes n'avait, en fait, besoin que d'une seule voix pour diriger l'Assemblée. Le nouveau P/APW a remercié les élus et la population de Béjaïa, rappelant les principes politiques portés par son parti, notamment le slogan électoral «solidarité locale et consensus national», et a exigé «la réorganisation du scrutin des locales au niveau de la commune de Boujdjellil».

Il dira : «C'est la démocratie qui a gagné», affichant ensuite «sa disponibilité à écouter les avis des experts de la wilaya et les préoccupations qui seront exposées par les comités des villages

et associations afin de booster le développement local». M. Haddadou reviendra ensuite sur la nécessité de relancer de nombreux projets qui, de son avis, a besoin de l'adhésion de tout le monde afin de sortir la wilaya de son marasme. Le wali de Béjaïa, quant à lui, a rendu hommage à la population qui a voté en force.

Il dira : «Le déroulement du scrutin et ses résultats sont un bon signe sur la volonté de tous de conjuguer leurs efforts en faveur du développement». Rappelant que le taux de participation au vote pour l'APW était de 37,58% et le Front des forces socialistes a obtenu la majorité relative des sièges pour la quatrième fois consécutive. Le FFS a

obtenu des majorités relatives dans 19 communes dont Béjaïa, Toudja, Béni Ksila, Souk El Tennine, Sidi Ayad, Béni Djellil, Semaoune, Souk Ouffella, Tibane, Timezrit, Sedddouk, Ighil Ali, Aït Rezine, Chellatta, Ighram, Tichy, Darguina, Tamokra et Aït Smail. Il est suivi du RCD avec 13 communes Adekar, Aokas, Tinebdar et Fenaïa. Arrivent ensuite le FLN, le RND avec respectivement 4, 3 et 2 APC et l'alliance TAJ, le PST et le MPA avec chacun une commune. Il faut noter que les maires de Toudja, Melbou, Tifra et Bouhamza ont été installés hier par les chefs de daïra. Aujourd'hui, le wali devrait installer Mouloud Salhi à la tête de la mairie d'Akbou. Ce dernier nous a affirmé avant-hier qu'il allait «convoquer une assemblée, au lendemain de son installation, afin d'appeler directement tout le monde à coopérer et travailler main dans la main pour sortir la commune de la crise». Notons que Abdelaziz Merzougui a été officiellement installé nouveau maire de Béjaïa. Ce dernier, contrairement au nouveau P/APW, devrait convaincre ses pairs des autres formations politiques et indépendants à faire partie du nouvel exécutif afin d'avoir une majorité qui lui permettra de gérer l'APC sans blocage.

## Nomenclature des médicaments remboursables Inscription de 24 nouveaux médicaments

VINGT-QUATRE nouveaux médicaments ont été inscrits dans la nomenclature des médicaments remboursables, a affirmé, hier à Alger, le ministre du Travail, de l'Emploi, et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, rassurant les citoyens après des rumeurs sur un présumé retrait de certains médicaments de cette liste. «Aucun médicament n'a été retiré de la nomenclature des médicaments remboursables. Au contraire, nous y avons ajouté vingt-quatre médicaments supplémentaires», a fait savoir M. Zemali à la presse, en marge de la cérémonie de lancement d'une session de formation au profit de cadres de la Société palestinienne de sécurité sociale. Rassurant les citoyens après des rumeurs évoquant la réduction de la nomenclature des médicaments remboursables, il a précisé que «seule la marque "Aspegic" pour enfants, qui est notamment consommée par les hypertendus (adultes), est concernée par un changement en matière de remboursement».

Racim S.

Hocine Cherfa

## Agriculture

# Des experts chinois en Algérie pour améliorer les terres salines

■ Le décret présidentiel portant ratification du protocole d'accord algéro-chinois sur l'envoi d'une mission d'experts chinois en Algérie pour la réalisation de la deuxième phase du projet relatif à l'amélioration des terres agricoles salines a été publié au Journal officiel n° 65.

Par Anissa A.

Selon ce protocole d'accord, la partie chinoise enverra en Algérie sept experts pour travailler de manière permanente durant trois années, ainsi que dix-huit experts et techniciens pour des



visites de travail de courte durée. Ces 7 experts chinois seront affectés au niveau du laboratoire central de l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (Inra à Alger) et de la station expérimentale de cet institut dans la wilaya de Relizane. Des formations seront organisées sur sites, au moment

opportun, deux fois par an, au profit de 300 personnes, précise le protocole d'accord. Concernant le financement de ce projet, il est d'un montant de 16,03 millions de yuans qui sera couvert par un don défini par un accord de coopération économique et technique signé en 2013 entre les gouvernements

des deux pays. Tout en se basant sur les acquis techniques de la première phase du projet mise en œuvre entre 2012 et 2015 en coopération avec l'entreprise «China agriculture international development», la mission chinoise aura pour objectif, dans la deuxième phase, de poursuivre les travaux engagés et étendre les techniques d'aménagement des terres salines à travers des actions de démonstration, vulgarisation et de transfert de savoir-faire. La partie chinoise est soumise à plusieurs obligations : il s'agit d'envoyer sur le site du projet en Algérie une équipe de gestionnaires et d'experts pour préparer le programme de travail et assurer la gestion et l'exécution des activités prévues. Elle devra également fournir, entre autres, les appareils d'analyse chimique des sols, le matériel d'irrigation par aspersion et celui du système goutte à goutte pour l'expérimentation et la démonstration, et les produits d'amendements des sols salins, les engrais chimiques, les pesticides ainsi que les outils et machines agricoles

et les espèces de culture destinées à l'expérimentation en coopérant avec les institutions algériennes concernées. En outre, elle prendra en charge le paiement des experts chinois (salaires payés en Chine...), leur voyage international aller-retour entre la Chine et l'Algérie ainsi que le logement et le transport lors de leur séjour en Algérie. Pour ce qui est des obligations de la partie algérienne, elle devra préparer le programme des activités à mener en commun accord avec les partenaires chinois et désigner des gestionnaires algériens (quatre personnes comprenant coordinateurs, responsable technique et chercheurs) pour participer à la mise en œuvre du projet et à l'accomplissement de toutes les tâches du projet en collaboration avec l'équipe chinoise. Elle est également appelée à mettre à la disposition du projet le personnel algérien (chercheurs, techniciens, gestionnaires, ouvriers...) et à fournir les machines, les équipements et les outils nécessaires. Elle doit aussi assister la partie chinoise dans l'identification des exploitations agricoles, dans la région de Hmadna (Relizane), appelées à collaborer avec le projet pour y installer les parcelles de démonstration technique. La partie algérienne est aussi tenue d'assister la partie chinoise pour remplir les formalités nécessaires à l'introduction légale des espèces de culture destinées à l'expérimentation. Pour rappel, une extension considérable de la salinisation des terres agricoles est constatée depuis plusieurs années, particulièrement dans les zones arides et semi-arides du pays. Actuellement, la superficie affectée par la salinisation à l'échelle nationale représente 600 000 hectares (ha) dont 18 000 ha dans la wilaya de Relizane et autant à Mostaganem. Le non traitement de ce phénomène entraîne une stérilisation définitive des sols affectés au détriment de l'agriculture.

Cérine N./Agences

A. A.

## Brexit

## Le patronat pessimiste sur la croissance au moins jusqu'en 2019

Le patronat britannique a publié des prévisions moroses sur la croissance britannique au moins jusqu'en 2019, pointant une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et l'incertitude entourant le Brexit. Le CBI, principale organisation patronale du Royaume-Uni, a prévu que la croissance du pays se limiterait à 1,5% en 2017, 1,5% en 2018 et à peine 1,3% en 2019. Ces prévisions ternes, qui s'arrêtent à la fin 2019, sont très proches de celles publiées le 22 novembre par l'institut public OBR. «Après une année 2017 timide, la croissance britannique devrait rester poussive, avec moins d'énergie que ce que nous avons vu ces dernières années», a expliqué Rain

Newton-Smith, l'économiste en chef du CBI, dans un communiqué. «La demande intérieure devrait rester molle. Les dépenses des ménages vont rester sous la pression de salaires réels diminués et l'incertitude du Brexit va peser sur l'investissement des entreprises», a-t-elle ajouté. Depuis la décision des Britanniques de quitter l'UE lors du référendum du 23 juin 2016, la livre sterling a dégringolé face au dollar et à l'euro, ce qui a renchéri les denrées importées, notamment alimentaires, et poussé l'inflation à 3%. Comme les salaires n'augmentent pas aussi vite, les ménages britanniques, notamment les plus modestes, voient leur pouvoir d'achat s'éffriter, ce qui pèse in

fine sur la consommation. Du côté des entreprises, un certain attentisme prévaut au moment où Londres et Bruxelles peinent à s'accorder sur les pré-requis de la négociation d'un nouvel accord commercial entre le Royaume-Uni et l'UE. Aucune période de transition n'a en outre été confirmée pour l'instant pour faire le pont entre le Brexit, prévu fin mars 2019, et l'entrée en application d'éventuels nouveaux accords. «Il est clair que le Brexit affecte les plans d'investissement des entreprises qui doivent se préparer au scénario d'une absence d'accord. Il est donc crucial que des progrès soient accomplis dans les négociations avec Bruxelles, particulièrement pour apporter davanta-

ge de clarté sur les accords de transition», a souligné M<sup>me</sup> Newton-Smith. Elle a ajouté que ces moroses prévisions s'inscrivent dans un contexte de faible productivité au Royaume-Uni, également mis en avant par l'OBR dans un rapport choc publié au moment de la présentation du budget de l'Etat fin novembre. L'économiste du CBI a néanmoins noté un point positif, avec la progression attendue des exportations dopées par la livre faible et une meilleure croissance mondiale. Dans ce contexte, l'activité manufacturière dans le pays se porte bien, mais elle reste marginale face à la prédominance des services.

Cérine N./Agences

A. A.

## Prix

## Le pétrole en légère baisse en Asie

Les cours du pétrole baissent légèrement en Asie hier, les investisseurs craignant qu'une hausse de la production américaine ne réduise à néant les efforts de l'Opep pour rééquilibrer le marché. Vers 05h00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en janvier, perdait 47 cents à 57,89 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour livraison en février, cédait 38 cents à 63,35 dollars. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et dix partenaires, dont la Russie, ont décidé jeudi de prolonger

leurs quotas de production de pétrole jusqu'à la fin de l'année prochaine pour stabiliser le redressement des prix, malgré les réticences de Moscou. Mais les marchés craignent un appel d'air pour des producteurs américains tentés d'augmenter leur production à la faveur d'une hausse des cours. Selon le décompte hebdomadaire de la société Baker Hughes, le nombre de puits de forage en activité aux Etats-Unis a légèrement augmenté de deux unités, à 749, le plus haut niveau depuis septembre. «Même si l'inclusion du Nigeria et de la Libye (jusqu'ici exemptés de l'accord

Opep) est un signe positif, l'Opep a au bout du compte dévoilé toutes ses cartes en décidant de prolonger les quotas de production pendant toute l'année 2018», a déclaré à l'agence Bloomberg Will Yun, analyste chez Hyundai Futures. «Tant que les fournisseurs de pétrole de schiste sont là, il sera difficile de voir les cours augmenter encore». Vendredi, le WTI a gagné 96 cents pour clôturer à 58,36 dollars sur le New York Mercantile Exchange. A Londres, le Brent, a terminé à 63,73 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE).

APS

## Secteurs du gaz et de l'électricité

## Vers une coopération OPAEP-BM

L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (Opaep) a affirmé qu'elle cherchait à coopérer avec la Banque mondiale (BM) dans les secteurs du gaz et de l'électricité. Une délégation de la BM a visité le siège de l'Opaep la semaine dernière dans la capitale koweïtienne, notamment pour discuter du commerce du gaz naturel dans la région et du marché commun arabe de l'électricité, a affirmé Abbas Naqi, secrétaire général de l'Opaep. La délégation de cette institution financière internationale a salué le rôle de l'Opaep comme plateforme de dialogue, et a également rappelé l'important rôle

joué par la BM et par la Ligue arabe dans le marché arabe commun de l'électricité, a indiqué M. Naqi. D'autres rencontres conjointes du même type devraient être organisées dans le but de transformer les idées et les projets les plus pertinents en mesures concrètes, a-t-il ajouté. L'Opaep réunit l'Algérie, l'Irak, le Koweït, la Libye, l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Egypte, le Qatar, la Syrie, la Tunisie et les Emirats arabes unis. Créée en 1968, cette organisation vise à coordonner les politiques énergétiques dans les pays arabes dans le but de promouvoir leur développement économique.

R. E.

## Ansej de Chlef

# Plus de 300 micro-entreprises concernées par l'échelonnement de leurs dettes

■ Les promoteurs de plus de 300 micro-entreprises ont été convoqués par l'antenne de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) de Chlef en vue de bénéficier d'un échelonnement de leurs dettes et d'un effacement des agios et autres pénalités de retard, a-t-on appris du responsable de cette antenne.

Par Lyes B.

Selon Abdelkader Ghomri, les promoteurs de plus de 300 micro-entreprises, créées dans la wilaya au titre du dispositif Ansej avant 2011, ont été convoqués en vue d'introduire des demandes pour l'échelonnement de leurs dettes et l'effacement des agios et autres pénalités de retard, découlant de leurs crédits. L'opération fait suite à l'accord signifié par les cinq banques publiques concernées en vue de l'échelonnement des dettes de 600 entreprises

locales, créées au titre du même dispositif, a-t-il ajouté, signalant la convocation programmée du reste des responsables de ces unités durant les prochaines semaines. M. Ghomri a salué, à l'occasion, cette décision qui vise, a-t-il dit, la relance des entreprises juvéniles en difficulté. Outre l'effacement des agios et autres pénalités de retard, ces entreprises en difficulté, accusant également un retard dans le versement de leurs impôts et de leurs cotisations à la Cnas (Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés), peuvent se rapprocher

des annexes locales de l'Ansej afin de régler leurs situations, et relancer leurs projets au titre des efforts consacrés par l'Etat, en matière d'accompagnement et de soutien des promoteurs de projets, a-t-il assuré. Des visites de nombreuses unités en difficulté ont été organisées par les services de l'Ansej, afin d'informer leurs promoteurs sur les nouvelles dispositions initiées à leur profit, tout en les incitant à en profiter, a indiqué M. Ghomri. Des préparatifs sont en cours en vue de l'organisation d'une université d'automne, les 12 et 13 du mois courant, axée sur la pro-



motion de l'entrepreneuriat en milieu universitaire, à l'initiative de l'Ansej de Chlef, en coordination avec la maison de l'entrepreneuriat, l'Agence de l'emploi de la

wilaya, l'Angem et la Cnac.

L. B/APIS

## Ouargla

## Exploitation attendue de la source géothermale d'Ain-Sahra à Touggourt

Des démarches sont entreprises pour exploiter la source géothermale de la zone d'expansion touristique (ZET) d'Ain-Sahra, dans la wilaya déléguée de Touggourt (160 km Nord d'Ouargla), a-t-on appris de responsables locaux du secteur du tourisme et de l'artisanat. Menées en application des directives du ministère de tutelle, ces démarches, qui font partie des efforts visant à promouvoir le tourisme de santé et de bien être (thermalisme) dans cette région d'Oued-Righ, portent notamment sur la collecte de l'ensemble des données techniques et la réalisation d'un diagnostic sur la situation du site en question, avant d'allouer les montants nécessaires à

son exploitation prochaine comme station thermique, a précisé à l'APS le directeur délégué du secteur. Localisée à proximité de la RN-3 sur le territoire de la commune de Nezla, cette source géothermale, dont les eaux débitent 200 litres/seconde à une température de 56 à 58 degrés, offrant des vertus thérapeutiques à différentes maladies (dermatologiques, respiratoires, rhumatismales et autres), contribuera au développement du thermalisme à grande échelle au niveau de cette collectivité qui compte environ 13 sources similaires, dont la plus part ne font l'objet d'aucune exploitation, a-t-il fait savoir. Selon le même responsable, les eaux de ces sources géothermales, situées dans

les communes de Nezla, Touggourt, Blidet Amor, Mégarine, Sidi-Slimane, Bennaceur et Taibet, présentent également des bienfaits curatifs, donnent des débits importants (150 à 250 litres/seconde) avec une température oscillant entre 50 et 62 degrés. Outre ses deux produits phares, à savoir le thermalisme et l'oasien, la wilaya déléguée de Touggourt, qui dispose de quatre ZET totalisant 72 ha, recèle diverses potentialités touristiques, patrimoniales, culturelles, historiques et naturelles, susceptibles de l'affirmer comme une destination touristique "d'excellence", souligne-t-on à la direction du secteur.

Hocine A.

## Port d'Oran

## Réception du projet d'extension du terminal des containers fin 2018

Le projet d'extension du terminal des containers du port d'Oran sera réceptionné fin 2018, a annoncé le Président directeur général de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO). Le taux d'avancement des travaux d'extension confiés au groupe algéro-chinois (Méditerranée) a atteint 65 % et le projet du terminal sera livré fin 2018, a indiqué Mohamed Aissa. Les travaux portent sur la mobilisation des eaux sur une surface de 16,5 hectares pour atteindre 23,5 ha et la réalisation

d'un quai de 460 mètres de long et 14 mètres de profondeur selon les normes internationales en vigueur au niveau du bassin méditerranéen, a-t-on indiqué. Une fois le projet achevé, le terminal pourra accueillir des navires de gros tonnages entre 4 000 et 6 000 containers et le traitement de 1,2 million de containers par an, a ajouté le Pdg de l'EPO. Parallèlement à ces travaux, deux engins de déchargement de containers de navires et 7 autres pour le char-

gement des containers du quai vers le terminal des containers ont été acquis, selon le même responsable qui a estimé que ce projet contribuera amplement à développer l'activité du port d'Oran. Dans ce contexte, les travaux de réalisation du dédoublement de la voie reliant le port d'Oran à l'autoroute Est-Ouest s'étalant sur 26 kilomètres se poursuivent avec la réalisation de viaducs et trémies. La première tranche est en cours sur une distance de 8 km par le biais de

trois couloirs de toutes directions, alors que la seconde tranche concerne la réalisation d'un tracé de 18 km. Réalisé par un groupe composé de la société nationale des grands ouvrages d'art et la société turque «Makyol», ce projet permettra d'atténuer la tension sur la circulation routière en direction d'Oran, surtout vers le port. Pour rappel, le coût global du projet, qui a généré 1 325 emplois, est de 40 milliards DA.

Hamid Z.

## Guelma

## Plus de 6 530 PME, toutes activités confondues recensées depuis début 2017

Au moins 6 538 petites et moyennes entreprises (PME), liées à divers secteurs d'activités, ont été recensées dans la wilaya de Guelma jusqu'à septembre dernier, a-t-on appris chargé de la gestion à la direction de l'industrie et des mines, Abdelhak Meziani. Parmi le nombre global des PME, huit entreprises – cinq appartiennent au secteur public et trois sont de statut privé – sont considérées comme de «grandes entités» assurant 250 postes de travail chacune. Les établissements qui activent à travers le territoire de la wilaya sont répartis sur plusieurs créneaux dont 3 691 entre-

prises dans le secteur des services, 2 028 entités dans les travaux publics, 720 dans l'industrie et 91 dans le domaine agricole, a-t-il détaillé. L'ensemble des entreprises a contribué à la création de 23 299 postes de travail permanents dont 1 400 emplois ont été dénombrés durant le premier trimestre de l'année en cours, selon le même responsable, qui a fait savoir que ces chiffres ont été établis avec la coordination des services de l'antenne locale de la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas). La même direction, a-t-on affirmé, œuvre pour faire connaître les différentes procédures prises

par l'Etat, dans le cadre de l'amélioration du climat d'affaires devant permettre à ces PME d'évoluer et d'œuvrer à édifier une économie forte, créatrice de richesse. M. Meziani a rappelé, dans ce contexte, l'organisation, en novembre dernier, du séminaire national consacré à la compétitivité des petites et moyennes entreprises à la lumière des changements internationaux et régionaux, avec la collaboration de l'université de Guelma comme objectif, a-t-il considéré, d'«actualiser les données de ces entités et de les accompagner».

Ghania G.

## Mostaganem Production de 9 500 tonnes de poissons depuis le début de l'année

LA PRODUCTION halieutique a atteint, dans la wilaya de Mostaganem depuis le début de l'année en cours et jusqu'à novembre dernier, 9 500 tonnes de différents poissons, a-t-on appris du directeur de la pêche et des ressources halieutiques. Il est prévu d'atteindre une production de 10 000 tonnes de poissons blancs et bleus, de crustacés et de mollusques d'ici la fin de l'année 2017, soit 10 pour cent de la production nationale, a indiqué Toufik Rahmani. La wilaya de Mostaganem a connu, cette année, un bond qualitatif en matière de production halieutique par rapport à l'année dernière, qui a enregistré 7 100 tonnes, et ce à la faveur de la production des poissons bleus, surtout la sardine dont la production a dépassé 6 500 tonnes. Cette production abondante a contribué à la baisse des prix de la sardine aux marchés à moins de 100 DA le kilogramme, a ajouté le directeur de la pêche. Concernant la production du thon, un navire seulement a participé à la campagne de capture cette année, a-t-il fait savoir, signalant que ses services ont déposé cinq demandes auprès du ministère de tutelle pour autoriser les professionnels désirant participer à la prochaine campagne de pêche de ce poisson. Pour rappel, la flottille de pêche de la wilaya de Mostaganem est composée de 240 unités d'embarcations (sardiniers, petits métiers, palangriers) répartis à travers les ports de Mostaganem, de Salamandre et de Sidi Lakhdar pour une ressource halieutique de 25 000 tonnes par an sur un littoral long de 124 kilomètres.

R. R.



Sommet UA-UE à Abidjan

# Le Polisario exprime sa satisfaction du climat de «confiance» et de «coopération»

■ Le bureau permanent du secrétariat national du Front Polisario s'est dit satisfait du climat de «confiance» et de «coopération» qui a marqué le Sommet UA-UE organisé dernièrement à Abidjan, a indiqué l'Agence de presse sahraouie.

Par Lamine H.

«**L**a participation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), membre fondateur de l'Union africaine, est un résultat naturel de la position ferme de l'UA et de son attachement à ses principes, à acte constitutif et à ses décisions», a précisé samedi un communiqué, publié par SPS, au terme de la réunion du bureau, présidée par le président de la RASD, Brahim Ghali, secrétaire général du Front Polisario et marquée par la présentation d'un exposé détaillé sur le sommet UA-UE, tenu les 29 et 30 novembre dernier, à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec la participation de la RASD. «Cette participation confirme l'échec cuisant des plans et manœuvres incessantes du Maroc visant à porter atteinte à la qualité de membre et aux droits d'un Etat africain, membre de l'UA, une attitude rejetée en bloc et à unanimité par les pays africains qui ont exprimé leur attachement à l'unité et à la cohésion de l'UA»,

a-t-il précisé. La RASD avait participé au Sommet sur invitation du Bureau du président de l'UA à l'instar de tous les autres pays membres. Le Président sahraoui a reçu le 31 octobre dernier une invitation officielle du président de la Commission de l'UA, Moussa Faki, pour assister au Sommet. La présence de la RASD à ce sommet constitue une réaffirmation de la position unifiée de l'Afrique quant à la nécessité de mettre un terme à l'occupation des territoires de la république sahraouie, membre fondateur de cette Union, attachée au respect de son Acte constitutif et fervent défenseur de ses principes et de sa ligne politique en faveur de la décolonisation de l'Afrique. Cette présence se veut aussi un message clair et fort au Maroc, qui a vainement manœuvré pour empêcher la participation de la RASD et aussi que la RASD est une réalité et un membre fondateur et actif au sein de l'instance panafricaine. Par ailleurs, le bureau national du secrétariat national du Front Polisario a évoqué les efforts de l'ONU pour la décoloni-



PH. > D. R.

sation au Sahara occidental, en particulier à la lumière du rapport présenté le 22 novembre dernier par l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, Horst Kohler, devant le Conseil de sécurité. Le bureau a salué la lutte et la résistance du peuple sahraoui dans les territoires occupés, au sud du Maroc, rappelant la nécessité d'œuvrer à la libération des détenus politiques sahraouis dans les prisons

marocaines et à leur tête les détenus de Gdeim Izik, victimes d'un procès sommaire injuste et de pratiques illégales et immorales qui les ont contraint à entrer plusieurs fois en grève de la faim». Il a appelé l'ONU à une «intervention urgente en vue de sauver les détenus politiques grévistes de la faim», imputant au Maroc la responsabilité de la détérioration de leur état de santé et les retombées pouvant y

découler. Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc avec le soutien de la France, rappelle-t-on.

L. H./ APS

## Libye

### Une envoyée spéciale de l'UA pour des «consultations» sur les migrants bloqués

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a dépêché, en Libye, en tant qu'envoyée spéciale, la Commissaire aux affaires sociales, Amira El Fadil, pour mener des «consultations» sur les conditions des migrants africains bloqués dans ce pays, a indiqué l'UA. Dans le prolongement de son communiqué sur le sort des migrants africains en Libye, a précisé l'UA sur son site officiel, l'envoyée spéciale s'est rendue en Libye le 27 novembre en compagnie d'une délégation, et a rencontré Fayed al-Sarraj, président du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente nationale libyen (GNA), le ministre de la Justice, Mohamed Abdel Wahid Mohamed, et le chef des services d'investigation au sein bureau du Procureur général, Al Siddiq Ahmed Al Sour. Amira El Fadil, qui a visité l'un des centres de détention des migrants illégaux contrôlés par le gouvernement - Tariq Al Matar - (qui accueille environ 3 820 migrants), a réaffirmé sans équivoque la ferme condamnation par l'Union africaine des informations faisant état de la «vente aux enchères» des migrants africains

sur le territoire libyen. Un récent reportage de CNN montrant des images assimilables à «un commerce d'esclaves» sur le territoire libyen a été largement partagé sur les réseaux sociaux, provoquant une forte émotion et suscitant des réactions indignées en Afrique et à l'ONU. Le 19 novembre, la Libye avait annoncé avoir décidé d'ouvrir une enquête sur ces informations faisant état de cas d'exploitation de migrants près de Tripoli. Amira al Fadil a lors de son déplacement en Libye exprimé l'engagement «fort» de l'UA à travailler avec les autorités libyennes pour «diligenter immédiatement une

enquête» et «en identifier les responsables et les traduire en justice». Elle a aussi fait observer que la crise actuelle des migrants et sa résolution échappent au contrôle des autorités libyennes et que ces dernières ne peuvent, par elles-mêmes, en assurer la gestion. «Il est nécessaire que l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble soutiennent davantage leurs efforts», a ajouté l'envoyée spéciale. Les autorités libyennes ont, pour leur part, exprimé leur volonté et engagement à coopérer avec la Commission de l'Union africaine pour mener à bien le processus

de rapatriement des migrants et trouver une solution à la crise. Quelque 3 800 migrants africains en Libye doivent être rapatriés d'urgence, avait annoncé le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, lors de la conférence de presse finale du 5<sup>e</sup> Sommet UA-UE à Abidjan (Côte d'Ivoire), soulignant que le chiffre global de migrants en Libye se situait «entre 400 000 et 700 000». Il a également participé lors du sommet à nombre de consultations de haut niveau visant à galvaniser, de façon pratique, le soutien international aux efforts de recherche de solutions à ce pro-

blème. A cet égard, une réunion tripartite entre l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations unies s'est tenue le 29 novembre. A cette occasion, il a été convenu de mettre en place un Groupe de travail spécial pour sauver et protéger les vies des migrants et des réfugiés le long des routes de migration, et notamment en Libye, et ce en accélérant les retours volontaires assistés dans les pays d'origine et la réinstallation de ceux qui ont besoin de protection internationale.

Amel N.

## Coopération et partenariat dans le secteur industriel

### Discussions entre Yousfi et le ministre tunisien du Commerce

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, a reçu le ministre tunisien du Commerce, Omar El Bahi, avec lequel il a évoqué les voies et moyens de renforcer la coopération et le partenariat entre les deux pays, particulièrement dans le secteur industriel, a indiqué un communiqué du ministère. «Le secteur industriel dans les deux pays est arrivé aujourd'hui à une étape qui permet aux deux parties de développer leur partenariat, notamment en matière de sous-traitance industrielle dans les secteurs de la méca-

nique, la pharmacie et de l'industrie agroalimentaire», a indiqué M. Yousfi dans une déclaration à la presse en marge de la rencontre. «Nous sommes arrivés à un niveau qui nous permet d'accélérer la concrétisation de partenariats entre les opérateurs économiques des deux pays (...) nous examinerons ensemble la possibilité de créer des joint-ventures entre les entreprises des deux pays», a ajouté le ministre. Pour sa part, le ministre tunisien a exprimé le souhait de son pays de développer de nouvelles relations

économiques avec l'Algérie pour les hisser au niveau des relations politiques «excellentes» à travers la création de «projets de partenariats mutuellement bénéfiques». M. El Bahi a souligné à ce propos que «le secteur privé pourrait constituer un modèle de partenariat complémentaire entre les deux pays» frères, notamment dans le secteur de «l'industrie automobile et des industries mécaniques», conclut le communiqué.

R. M.



## Jérusalem

# La Jordanie prévient Trump de possibles «conséquences graves»

■ Donald Trump met la dernière main à sa décision sur un éventuel déménagement de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem, qui serait considéré par les Palestiniens comme un coup fatal au processus de paix, a annoncé son proche conseiller Jared Kushner.

Par Rosa C.

Le président américain «analyse encore de nombreux faits et quand il aura pris sa décision c'est lui qui voudra l'annoncer», a déclaré dimanche le gendre du milliardaire républicain lors de sa première intervention publique sur la politique américaine au Proche-Orient. «Et il fera en sorte de l'annoncer au bon moment», a-t-il ajouté lors du «Saban Forum» organisé par le think tank Brookings Institution à Washington. Théoriquement, selon le département d'État américain, le président devait décider hier s'il renouvelle, comme l'ont fait – tous les six mois – tous ses prédécesseurs et lui-même une première fois en juin, une clause dérogatoire à la loi qui impose, depuis 1995, d'installer l'ambassade à Jérusalem. Ou alors s'il

donne son feu vert à ce déménagement, comme il l'a promis durant sa campagne. Mais selon plusieurs médias américains, Donald Trump pourrait attendre mercredi pour prononcer un discours sur le sujet – une échéance qui n'a pas été démentie par Jared Kushner. Des informations contradictoires ont circulé ces dernières semaines, mais plusieurs observateurs s'attendent à ce qu'il déclare Jérusalem capitale d'Israël, sans forcément aller jusqu'à y transférer immédiatement la mission diplomatique américaine. Une décision symbolique, mais explosive: selon le porte-parole du président palestinien Mahmoud Abbas, elle «détruirait le processus de paix» que Donald Trump se dit pour tant déterminé à relancer — tâche colossale confiée à Jared Kushner. Les États-Unis risquent de se «disqualifier» en tant que

médiateurs, a prévenu le secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) Saeb Erekat, tandis que les islamistes du Hamas ont menacé d'une «nouvelle Intifada». «Rien ne justifie cette décision (...) Cela ne servira pas la paix et la stabilité, au contraire cela nourrira le fanatisme et la violence», a mis en garde le chef de la Ligue arabe Ahmed Abul Gheith. Ce déménagement «bénéficiera à une seule partie, le gouvernement israélien qui est contre la paix», a-t-il ajouté. La Jordanie, gardienne des lieux saints musulmans de Jérusalem et liée à l'État hébreu par un traité de paix conclu en 1994, a elle aussi mis en garde contre une «démarche aux conséquences graves» qui risque, selon elle, de «torpiller les efforts de paix et entraîner la région vers l'escalade», selon des propos du ministre des Affaires étrangères Ayman Safadi rapportés par l'agence officielle Petra.

Israël considère la Ville sainte comme sa capitale «éternelle et réunifiée», mais les Palestiniens estiment que Jérusalem-Est doit être la capitale de l'État auquel ils aspirent. Ce qui fait de son statut l'un des noeuds les plus épineux du conflit. La communauté internationale n'a jamais reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, ni l'annexion de sa partie orientale conquise en 1967. Mahmoud Abbas a tenté dimanche de mobiliser la communauté internationale pour peser sur la décision américaine. Il s'est entretenu notamment avec ses homologues français Emmanuel Macron et turc Recep Tayyip Erdogan, «pour leur expliquer les dangers que comporte



rait toute décision de transférer l'ambassade» ou reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Donald Trump a récemment expliqué vouloir «donner sa chance» à la paix «avant de penser à déménager l'ambassade à Jérusalem». Mais son vice-président Mike Pence, attendu mi-décembre à Jérusalem, vient de réaffirmer que le transfert était «sérieusement envisagé».

La décision présidentielle vaudrait-elle donc handicaper Jared Kushner? Le mari d'Ivanka Trump, âgé de 36 ans et dont la parole publique est rare, a pris soin dimanche d'en dire le moins possible sur sa stratégie pour réussir là où toutes les administrations américaines ont échoué: la paix entre Israéliens et Palestiniens.

«Nous pensons qu'on peut y arriver», a-t-il seulement assuré, vantant une équipe soudée qui parvient à imposer le silence radio sur ses intentions, alors que le président Trump s'est

même gardé pour l'instant de soutenir la solution à deux États, c'est-à-dire la reconnaissance d'un État palestinien coexistant avec Israël. Il n'a pas davantage précisé quand un plan de paix serait présenté. Celui qui a noué des relations étroites avec le prince héritier d'Arabie saoudite Mohammed ben Salmane a toutefois laissé entendre qu'il entendait s'appuyer sur les autres acteurs arabes de la région.

«La dynamique régionale a un rôle important qui recèle des opportunités», car «de nombreux pays veulent la même chose, des opportunités économiques et la paix pour leur peuple», a-t-il expliqué. «Ils regardent les menaces régionales et je pense qu'ils voient qu'Israël, leur ennemi traditionnel, est en fait devenu un allié naturel pour eux», a-t-il ajouté, évoquant un front commun contre l'Iran chiite ou la menace jihadiste.

R. C.



## Points chauds

### Rapprochement

Par Fouzia Mahmoudi

Nicolas Dupont-Aignan, président du petit parti de droite Debout la France, a connu beaucoup de désagréments en avril dernier après son alliance dans l'entre-deux tours de l'élection présidentielle avec Marine Le Pen. Il s'était vu être violemment attaqué par la droite et la gauche qui lui reprochaient son rapprochement avec l'extrême droite. Les médias, par le biais de nombreux chroniqueurs ou d'animateurs, l'avaient également brutalement pris à partie. Un épisode difficile à vivre, surtout après la défaite de la candidate du FN. Pourtant, huit mois après les faits le président de DLF continue à préconiser un rapprochement de son parti avec Les Républicains, le Front national et Les Patriotes de l'ancien numéro deux du FN, Florian Philippot. En effet, selon lui, plus qu'une question d'idéologie, c'est une affaire de pragmatisme que de lier ces mouvements ensemble. «Madame Le Pen ne gagnera pas seule, monsieur Wauquiez ne gagnera pas seul, monsieur Philippot non plus. Donc à quoi ça sert ces divisions?» s'est-il interrogé. «Si les droites ne se réunifient pas autour d'un programme sérieux d'alternative à Macron, vous aurez un duo Emmanuel Macron/Jean-Luc Mélenchon. Je n'ai pas envie de voir la France détruite par Macron ni par Mélenchon», a-t-il fait valoir. Nicolas Dupont-Aignan a précisé avoir demandé à Laurent Wauquiez, favori pour la présidence du mouvement Les Républicains dimanche, «l'union de ceux qui refusent cette mondialisation, cette européanisation mauvaise, cette loi de l'argent». Pour autant, Dupont-Aignan ne «recommande pas» une sortie de l'Union européenne, contrairement à Philippot qui soutient un «Frexit», une sortie de la France de l'UE. La semaine dernière, il a lancé le mouvement Les amoureux de la France avec Emmanuelle Ménard, députée soutenue par le Front national, Jean-Frédéric Poisson (ancien candidat à la primaire de la droite et du centre, président du parti chrétien-démocrate) et Nicolas Dhuicq (LR). Pour lui le plus important est de gommer les antagonismes et de travailler tous ensemble. Il est vrai que sans cette alliance pour laquelle il plaide avec tant de véhémence il y a peu de chances pour qu'il retrouve un jour un rôle d'importance et de pouvoir en France. Seule une coalition avec les deux partis d'importance, LR et FN, peuvent lui assurer de pouvoir un jour être plus que le président d'un petit parti dont les scores aux élections présidentielles n'ont jamais dépassé les 5%. Du côté de ceux à qui il lance son appel, si Les Patriotes et le Front national peuvent être intéressés par une telle alliance, il est peu probable que cela soit le cas de Les Républicains qui ont toujours mis un point d'honneur à se distancier de l'extrême droite et qui à l'aube de leur «renouveau», ne vont certainement pas prendre le risque d'écorcher leur image en flirtant avec l'extrême droite. F. M.

### Son parti dément

## L'ex-président yéménite aurait été tué selon des médias

L'ex-président yéménite Ali Abdallah Saleh aurait été tué, ont affirmé lundi des médias, mais le parti de M. Saleh, le Congrès général du peuple a démenti cette information. Les rebelles Houthis armés, cités par des médias, ont affirmé que l'ex-président Saleh – avec lequel ils étaient entrés en conflit la semaine dernière – avait été tué lors de combats dans la capitale Sanaa. La mort de l'ancien président, âgé de 75 ans, n'a pas été immédiatement confirmée par son parti, le Congrès populaire général (CPG), ou par des proches. Des photos et des vidéos, apparemment filmées par des rebelles, ont circulé sur les réseaux sociaux, juste avant l'annonce

des Houthis, montrant ce qui semble être l'ancien président, apparemment sans vie, avec une profonde entaille à l'arrière de la tête. Une vidéo l'a montré transporté dans une couverture fleurie, les traits figés, et la chemise ensanglantée. Des médias ont constaté que la résidence de l'ex-président avait été endommagée par des combats. Ali Abdallah Saleh a présidé le Yémen pendant 33 ans avant de céder le pouvoir en 2012 sous la pression de la rue. Il s'est allié en 2014 avec les rebelles Houthis pour prendre le contrôle de Sanaa avant d'annoncer ces derniers jours la rupture de cette alliance. Des responsables Houthis l'avaient ensuite menacé de mort. La crise entre M.

Saleh et les Houthis pour le contrôle des finances et le partage du pouvoir, aggravée par des soupçons de contacts secrets entre l'ex-président et Riyadh, a dégénéré dans la capitale yéménite qu'ils contrôlaient ensemble depuis plus de trois ans. Des combats ont éclaté entre ces alliés, faisant au moins 100 morts ou blessés de part et d'autre depuis mercredi dernier, selon une source sécuritaire et des sources hospitalières. Dans un coup de théâtre, M. Saleh s'était dit prêt samedi à ouvrir «une nouvelle page» avec la coalition sous commandement saoudien qui étaient devenus ses ennemis ces dernières années.

R. I.





Festival national du théâtre comique à Médéa

# Le coup d'envoi donné devant un public nombreux

■ Le coup d'envoi de la onzième édition du Festival national du théâtre comique a été donné dimanche à Médéa par le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, en présence d'un bon nombre de professionnels. Pour cette nouvelle édition, six pièces théâtrales sont en compétition pour décrocher la Grappe d'Or.

Par Abbla Selles

Le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, a donné, dimanche soir à Médéa, le coup d'envoi de la 11<sup>e</sup> édition du Festival national du théâtre comique, en présence de comédiens et d'artistes, ainsi qu'une foule nombreuse venue assister à cet événement. Le ministre a appelé, à l'ouverture de cette manifestation culturelle, à l'émergence d'un théâtre purement algérien qui puise sa source dans le patrimoine local et soit le reflet de l'histoire de ce pays, des aspirations et des attentes du public, invitant, à cet égard, les hommes de théâtre à s'éloigner autant que faire se peut de l'adaptation et de l'approximation dans la réalisation des œuvres théâtrales. «*Nous aspirons à un théâtre de bonne qualité, inspiré de notre culture et de notre riche patrimoine, un théâtre en mesure de capter le public et l'inciter à y revenir*», a expliqué le ministre devant l'assistance, estimant impératif pour les gens du théâtre de «*passer à une autre étape où le comédien ne doit plus être un simple fonctionnaire, mais un artiste entrepre-*



nant, dynamique et capable d'évoluer sur n'importe quelle scène». Le mode d'organisation, de fonctionnement et de gestion des théâtres nationaux sera revu de façon à leur procurer plus d'efficacité et leur garantir une pérennité, a déclaré Azzeddine Mihoubi lors de son allocution d'ouverture, précisant que le souci majeur de son département est d'*éviter à nos théâtres de se transformer en administration, alors qu'ils ont pour vocation la création artistique et la détente du public*», a-t-il fait remarquer. Les comédiens et les associations activant dans le

domaine culturel «*doivent s'impliquer dans le fonctionnement des espaces culturels fin de leur redonner une nouvelle vie. Ils doivent être des partenaires positifs et non pas un fardeau sur le secteur*», a-t-il martelé.

Le ministre de la Culture a plaidé, en outre, pour une large participation du mouvement associatif dans le fait culturel et l'ouverture du secteur à l'ensemble de la société, soulignant que «*la création culturelle ne peut être l'émanation de l'administration, mais doit être le fruit d'efforts créatifs qui puise sa source au sein de la société, ses*

aspirations, ses attentes et ses projections». Il est à noter que six pièces théâtrales sont en compétition pour décrocher la Grappe d'Or, ultime distinction de ce festival qui s'étalera jusqu'au 9 du mois courant.

Il s'agit des pièces «*Istidrak el-harraga*», «*Ecd-dhiif*», «*Birate khra-bite*», «*Fen El-komidia*», «*Carte Postale*» et «*107*», dont le premier test devant le public était programmé, à partir d'hier, sur la scène de spectacle de la maison de la culture Hassane-el-Hassani.

A. S.

Festival international du film d'Alger

## Un hommage rendu à l'avocat Jean-Jacques de Félice

Le documentaire «*Jean-Jacques de Félice, la passion de la justice*», un recueil de témoignages sur le parcours engagé de cet avocat humaniste français, a été projeté au public dimanche à Alger, en présence de son réalisateur français Mehdi Lallaoui. Ce film, d'une durée de 55mn, a été projeté en compétition documentaire du 8<sup>e</sup> Festival international du film d'Alger (Fica) dédié au film engagé qui a été inauguré vendredi. Après «*Le silence du fleuve*» sur les massacres d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961 et «*Les massacres de Sétif, un certain 8 mai 1945*», Mehdi Lallaoui s'est intéressé au par-

cours militant de l'avocat Jean-Jacques de Félice (1928-2008) qui s'était fait connaître en défendant les militants du Front de libération nationale (FLN). Dans ce documentaire, Ali Haroun, responsable de la Fédération de France du FLN, témoigne de l'intervention de cet avocat français qui a sauvé quelques militants de la guillotine et qui avait également milité pour les droits des enfants algériens vivant dans les bidonvilles en France à la même époque. Ce film montre les risques de cet engagement à une époque où Jean-Jacques de Félice était souvent confronté à des entraves administratives pour se rendre en Algérie et

subissait parfois des menaces et des intimidations des forces armées. Il revient également sur le travail colossal qu'il avait effectué aux côtés des indépendantistes en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti en plus de son engagement avec l'abbé Pierre en faveur des mal-logés et avec le mouvement des «*Objecteurs de conscience*» en France. Cependant, ce documentaire se rapprochant plus du travail télévisuel, souffre d'une absence de rythme et d'écriture et se contente de juxtaposer une multitude de témoignages sur les stations importantes du parcours militant de l'avocat avec de rudimentaires mises en scène et des

images d'archives. Plus tard dans la soirée, le long métrage «*En attendant les hirondelles*» du réalisateur Karim Moussaoui a été projeté en compétition de ce festival. Inauguré vendredi, le 8<sup>e</sup> Fica se poursuit jusqu'au 8 décembre à la salle El Mouggar avec au programme des documentaires comme «*Kemtiyu Cheikh Anta*» du Franco-Sénégalais Ousmane William Mbaye ou «*Maman colonelle*» du Congolais Dieudonné Hamadi. Neufs longs métrages de fiction ont été retenus en compétition de ce festival dont «*Era o hôtel Cambridge*» de la Brésilienne Eliane Caffé.

L. B.

Concert d'Idir en janvier à Alger

## Un grand orchestre et des vedettes françaises au rendez-vous

Le chanteur Idir sera accompagné d'un grand orchestre et de vedettes de la chanson française lors de son concert prévu à Alger les 4 et 5 janvier 2018, indique dimanche l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (Onda).

Trente musiciens et un groupe de choristes accompagneront Idir pour ce concert qui signe le retour de l'icône de la chanson

algérienne d'expression kabyle après 40 ans d'absence de la scène artistique algérienne.

Gérard Lenorman et Maxime Le Forestier, entre autres grands noms populaires de la chanson française qui figurent à son album «*Ici et ailleurs*», partageront la scène avec Idir, indique un communiqué de l'office.

Ce concert-événement, placé sous le signe des «*retrouvailles*», est programmé à

l'occasion de «*Yennayer*» – le nouvel an amazigh célébré le 12 janvier de chaque année – à la coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf.

La dernière apparition de Idir sur la scène algérienne remonte à 1979. Un coffret CD édité par l'Onda et regroupant toutes ses chansons devra être révélé à l'occasion du concert.

F. H.

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Mohammed-Racim (7, avenue Pasteur, Alger)

Jusqu'au 2 janvier 2018 :

Exposition de peinture thème : «*L'Algérie porte de l'Afrique*» avec les artistes peintres Hakim Bouchakour, Dokman Omar Dris, Tahar Hadhoud.

Atelier Rochedi (Beauséjour, Bir Mourad Rais, Alger)

Jusqu'au 15 décembre :

Exposition «*Moonlight*» des artistes Valentina Ghanem et Rochedi Bessaih.

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)

Vendredi 8 décembre à 16h :

Concert de Lounis Aït Menguellet. Les tickets seront disponibles au guichet de l'Opéra de 10h jusqu'à 18h.

Cinémathèque Algérienne (26, rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger-Centre)

Jusqu'au 9 décembre :

8<sup>e</sup> édition du Festival international du cinéma d'Alger.

Salle El-Mouggar (Alger-Centre)

Jusqu'au 8 décembre :

8<sup>e</sup> édition du Festival international du cinéma d'Alger.

Galerie Seen Art (156, Lotissement El-Bina, Dély-Brahim, Alger)

Du 2 décembre 2017 au 2 janvier 2018 :

Exposition collective de dessin contemporain «*Purely Drawing*», avec les artistes

Salah Malek, Zohra Sellal, Amar Briki, Sadek Lamri, Mehdi Djelil (Bardi), Sofiane Zouggar, Adel Bentounsi, Yasser Ameur, Hichem Zouaoui.

Musée national d'art moderne et contemporain (rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger-Centre)

Jusqu'au 4 janvier 2018 :

Exposition «*Portraits et paysages dans la collection du musée*».

Librairie du Tiers-Monde (Place Emir-Abdelkader, Alger)

Samedi 9 décembre à 14h :

Meriem Guemache signera son livre «*Lotfi à La Casbah*» (éditions Casbah). Salima Sahraoui-Bouaziz signera son livre «*L'Aliénation colonialiste et la résistance de la famille algérienne*».

Salle Ibn-Zeydoun de Riadh El-Feth (El-Madania, Alger)

Vendredi 8 décembre à 19h :

Concert «*En toute intimité*» de Manel Gherbi. Entrée : 800 DA.

Samedi 9 décembre à 16h :

Spectacle «*Mon Rêve*», de Zahreddine Djouad.

Entrée : 300 DA

Palais des Rais, Bastion 23 (Bab-El-Oued, Alger)

Du 3 au 7 décembre :

A l'occasion de la Journée mondiale des personnes handicapées, l'association pour personnes handicapées moteur de Bab-El-Oued, Amel oua Aâmel, organise une exposition variée.



## Coup-franc direct

Ces vautours qui rôdent...

Par Mahfoud M.

Le club le plus populaire d'Algérie, la JS Kabylie, vit une situation très difficile en ratant son entame du championnat et enregistrant des résultats décevants. Cela devait amener, logiquement, ses fans à se solidariser pour tenter de la sortir de cette situation. Au lieu de cela, on voit que certains vautours rôdent autour pour tenter de tirer des dividendes, même si ce sera à l'encontre de l'intérêt du club. Certains, se réclamant de l'entourage du club, tentent de s'infiltrer et de faire partie de l'administration, ne pensant qu'à leur propre intérêt. Ces gens n'ont d'yeux que pour les gains qu'ils pourraient remporter au cas où ils prendraient en main l'équipe. Un «investisseur» a d'ailleurs nargué tout le monde en promettant qu'il prendra le club même s'il y a déjà en place un comité directeur qui a commencé son travail et a déjà mis de l'argent en régularisant certaines dettes du club laissées par l'ancien président Hannachi. La lutte des clans fait rage et le club reste le grand perdant ainsi que les supporters inquiets de la situation de leur équipe favorite, alors qu'ils auraient souhaité une union sacrée entre tous les acteurs pour redorer son blason et lui permettre à nouveau de remporter des titres.

M. M.

### Championnats de France de natation (petit bassin)/ 100m nage libre

#### Oussama Sahnoune décroche l'or

**L'ALGÉRIEN** Oussama Sahnoune a été sacré champion de France sur 100m nage libre (petit bassin), signant un nouveau record d'Algérie avec un chrono de 46.42, dimanche soir à Montpellier lors de la clôture du championnat de France. Le sociétaire du Cercle des nageurs de Marseille (CNM), qui a réalisé à cette occasion les minima A de qualification aux prochains Championnats du monde en Chine, a devancé en finale les deux Français, Maxime Grousset (47.60) et Paco Pedroni Tom (47.98). L'ancien record d'Algérie de la spécialité était détenu par Nabil Kebbab, depuis 2008 lors du Championnat de France

Angers (46.93). Le natif de Constantine a ainsi décroché samedi la médaille d'or du 50 m nage libre, en battant le record d'Algérie (46.93). Le numéro 1 de la natation algérienne s'était déjà distingué jeudi en terminant à la 2<sup>e</sup> place de la finale du 100m papillon des Championnats de France en petit bassin, avec à la clé un nouveau record d'Algérie en 51.26. Sahnoune qui avait amélioré une première fois le record d'Algérie de cette spécialité (52.27) lors des séries disputées en matinée, a terminé à un peu plus d'une seconde du vainqueur de la finale, le Français Jeremy Stravins

### Coupe d'Afrique des clubs champions de basketball (éliminatoires Zone 1)

#### Le GSP remporte son deuxième succès à Monastir

**LE CLUB** de basket-ball algérien du GS Pétroliers a enregistré dimanche sa 2<sup>e</sup> victoire du tournoi de qualification (Zone 1) de la Coupe d'Afrique des clubs champions (messieurs), en battant cette fois-ci son homologue libyen d'An-Nasr (89-60), mi-temps (45-34), lors de la 2<sup>e</sup> journée de la compétition qui se déroule du 2 au 7 décembre à Monastir (Tunisie). Les Pétroliers avaient entamé la compétition hier samedi, par une victoire devant l'autre club libyen en l'occurrence, Al-Ittihad (85-61). C'est la 2<sup>e</sup> défaite du club d'An-Nasr après celle concédée hier, devant l'US Monastir (47-91). Les champions d'Algérie, devaient livrer hier leur 3<sup>e</sup> rencontre dans cette compétition devant les Marocains du MAS de Fès (15h00). Après une journée de repos (aujourd'hui), les équipes reprendront la compétition mercredi avec au menu le match entre le représentant algérien et l'US Monastir (17h30). Le dernier match opposera jeudi le GSP aux Marocains de l'AS Salé (15h00). Deux matches ont eu lieu ce dimanche

qui ont vu les victoires de l'AS Salé devant l'US Monastir (93-89) et de l'Ittihad de Libye devant le MAS Fes (73-69). Le tournoi de qualification de la Zone 1 enregistre la participation de six équipes, à savoir le GS Pétroliers (Algérie), l'AS Salé et le MAS Fès (Maroc), Al-Ittihad et Al-Nasr (Libye) ainsi que l'US Monastir (Tunisie). La compétition se déroule sous forme de mini-championnat et les deux premiers au classement se qualifient pour la phase finale.

La sélection algérienne de cross-country a été contrainte dimanche à écourter de deux jours son stage de préparation au Centre national des sports et loisirs de Tikjda, en raison des fortes chutes de neige sur la région de Bouira et ses environs, selon l'entraîneur national Azeddine Sakhrî. «Les conditions climatiques se sont tellement dégradées ces derniers jours que nous étions dans l'incapacité de poursuivre le travail. Nous avons donc préféré arrêter», a expliqué Sakhrî, avouant cependant que «malgré cet arrêt forcé, le programme de tra-

# Equipe nationale Les Verts courtisés pour des matchs amicaux

La sélection nationale est courtisée depuis quelque temps pour jouer des matchs amicaux avant le Mondial qui aura lieu au mois de juin prochain.

Par Mahfoud M.

En effet, ayant un jeu qui s'apparente à celui des sélections nord-africaines qualifiées pour le Mondial russe, certains des adversaires de ces équipes souhaitent leur donner la réplique pour pouvoir se préparer en conséquence. Ainsi, on apprend que les équipes d'Espagne, du Portugal et même de l'Uruguay souhaiteraient les affronter en amical au mois de mars prochain qui coïncide avec une date-FIFA. Ces sélections auraient déjà pris attache avec les responsables de la FAF pour prendre un engagement, seulement elles n'ont pas reçu pour le moment une réponse officielle et définitive étant donné que le dernier mot devrait revenir au sélectionneur national, Rabah Madjer. Néanmoins, selon des sources proches du coach des Verts, il ne serait pas contre le fait d'affronter une de ces sélections puisqu'il veut donner la chance aux joueurs de se frotter avec le haut niveau en ayant en face d'eux des éléments de qualité. Le manager général de la FAF, Hakim Meddane, a confirmé l'in-



L'EN jouera face à des adversaires de qualité

formation, annonçant que les Verts devraient jouer deux matchs amicaux dont un face à un mondialiste. «Nous avons déjà établi notre programme d'ici au mois de mai 2018 avec deux tests amicaux lors des deux prochaines dates Fifa en mars et mai 2018, dont un face à un mondialiste alors que l'autre match sera face à un pays africain», a affirmé Meddane. Le staff technique national compte mettre à profit les deux prochaines dates Fifa, d'autant que le prochain match officiel des

Verts se jouera en septembre 2018, suite à la dernière décision de la Confédération africaine (CAF) de reporter les qualifications de la CAN-2019 de mars à septembre 2018 pour permettre aux cinq équipes du continent qualifiées pour le Mondial-2018 en Russie, en l'occurrence le Nigeria, le Sénégal, l'Egypte, la Tunisie et le Maroc, de disputer des matchs amicaux de préparation à cette période.

M. M.

### CAN 2018 de handball

#### L'EN en regroupement à Alger jusqu'au 14 décembre

La sélection algérienne de handball (seniors messieurs) a entamé, dimanche à Alger, un stage de préparation en vue du 23<sup>e</sup> Championnat d'Afrique des nations CAN-2018 (17-27 janvier) au Gabon. Pour ce stage qui s'étalera jusqu'au 14 décembre, le nouveau staff technique composé de Sofiane Hiuani et Mohamed Seghir Zinedine a fait appel à 23 joueurs dont huit du GS Pétroliers, six du CR Bordj Bou-Arréridj et quatre du CRB Baraki. Les entraînements auront lieu à la salle Hassan-Mouthouch d'Ain-Bénian. Il s'agit du deuxième stage effectué sous la conduite du nouveau staff technique, après un premier regroupement qui s'est déroulé du 27 au 30 novembre. Pour permettre à la

sélection nationale de préparer au mieux ce rendez-vous continental, la Fédération algérienne de handball (FAHB) a décidé de geler le championnat Excellence, dont la reprise est prévue après le Championnat d'Afrique. Les coéquipiers de Messaoud Berkous (GS Pétroliers) prendront part à un tournoi amical prévu du 6 au 11

janvier prochain à Doha (Qatar) en présence du pays hôte, d'Oman et de l'Iran. Au Gabon, les Algériens ont hérité au premier tour de la Tunisie, du Cameroun, du Congo et du pays organisateur (poule A), alors que le groupe B est composé de l'Egypte (tenante du titre), du Maroc, de la RD Congo, de l'Angola et de la Nigeria.

#### Liste des joueurs convoqués :

Abdellah Benmenni, Khelifa Ghedbane, Riad Chahbour, Messaoud Berkous, Réda Arib, Ahmed Boussaïd, Abderrahim Berriah, Loudf M'hamed (GS Pétroliers), Abderrouaf Djellabi, Abdeldjalil Zennadi, Ayoub Abdi, Mustapha Hadj Sadok (CRB Baraki), Zoheïr Naïm, Walid Djerbouni, Redouan Saker (JSE Skikda), Abdenour Hammouche, Noureddine Hellal, Mouloud Bouriche, Latif Moufok, Abdelkader Mekhlouf, Mohamed Griba (CR Bordj Bou Arréridj), Lamine Rabir (HBC El Biar), Ayat Allah Khomeini Hamoud (ES Ain Touta).

### Athlétisme

#### L'EN de cross-country arrête son stage à cause de la neige

La sélection algérienne de cross-country a été contrainte dimanche à écourter de deux jours son stage de préparation au Centre national des sports et loisirs de Tikjda, en raison des fortes chutes de neige sur la région de Bouira et ses environs, selon l'entraîneur national Azeddine Sakhrî. «Les conditions climatiques se sont tellement dégradées ces derniers jours que nous étions dans l'incapacité de poursuivre le travail. Nous avons donc préféré arrêter», a expliqué Sakhrî, avouant cependant que «malgré cet arrêt forcé, le programme de tra-

vaillant, nous avons programmé notre prochain stage à Sétif, mais si les conditions climatiques ne le permettent pas, nous serons obligés de le délocaliser ailleurs», a anticipé Sakhrî, soucieux de mettre ses athlètes dans les meilleures conditions possibles. Avant les Championnats d'Afrique de 2018, les internationaux algériens de cross auront disputé deux importantes épreuves sur le plan national, à savoir le Challenge national des Ziban, le 16 décembre à Biskra, puis le Challenge national de la Soummam, une semaine plus tard à Béjaïa.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Adrar

## Reddition de deux terroristes

DEUX terroristes se sont rendus hier aux autorités sécuritaires d'Adrar, en possession d'armes et de munitions, indique le ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts de qualité fournis par les forces de l'Armée nationale populaire, deux terroristes se sont rendus, ce matin du 4 décembre 2017, aux autorités sécuritaires relevant du Secteur militaire d'Adrar/3<sup>e</sup> Région militaire», précise la même source. «Il s'agit de M. Othmane et A. Ali qui étaient en possession d'un fusil mitrailleur FMPK avec un canon, un chargeur et une caisse à bande de munitions, un fusil à répétition, 4 chargeurs de la mitrailleuse lourde de type Dictariov, 5 terminaux de communication ainsi qu'une quantité de munitions s'élevant à 3225 balles».

R. N.

## Un narcotrafiquant arrêté à Oran

### Saisie de 82 grammes de cocaïne

LES ÉLÉMENTS de la sûreté de la wilaya d'Oran ont procédé à la saisie de 82 grammes de cocaïne et arrêté un narcotrafiquant, a-t-on appris hier de la cellule de communication de ce corps constitué. Les éléments de la brigade anti-drogue ont pu arrêter le mis en cause, âgé de 37 ans, en possession de 82 grammes de cocaïne et d'une somme de plus de 2,12 millions DA, représentant les revenus de la vente de cette drogue dure ainsi que deux armes blanches.

L'arrestation est intervenue, selon la même source, sur la base d'informations parvenues sur les activités de cet individu arrêté. Un plan a été mis en place et a abouti à son interpellation et la saisie dans son domicile, de cette quantité de drogue, de la somme d'argent et de deux armes blanches. Une procédure judiciaire a été engagée contre le mis en cause pour être déjéré devant la justice, a-t-on ajouté de même source.

L. M.

Constantine

## Baptisation du théâtre régional au nom de Mohamed-Tahar Fergani

LE MINISTRE de la Culture, Azzedine Mihoubi, a procédé, hier à Constantine, à la baptisation du théâtre régional de la ville au nom du défunt chanteur du malouf, Mohamed-Tahar Fergani (1928-2016). Dans une allocution prononcée à l'occasion, le ministre a indiqué que la décision de baptisation du théâtre de Constantine au nom du rossignol de Cirta a été prise par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, attestant que le chef de l'Etat voue à Mohamed-Tahar Fergani comme à tous les artistes «respect et considération». Il a, dans ce contexte, souligné l'apport du maître incontestable du malouf, présenté comme «une légende de l'art dans le pays» qui, a-t-il soutenu, «a porté la musique savante algérienne authentique dans son cœur et l'a transporté au-delà des frontières». M. Mihoubi a également déclaré que l'Institut régional de formation musicale d'Oran (IRFM) sera baptisé au nom du chanteur de la chanson oranais Blaoui Houari (1926-2017) comme «hommage et considération à une icône de l'art algérien», rappelant également que l'Institut national supérieur de musique d'Alger sera baptisé au nom du musicien égyptien Mohamed Fawzi, compo-

teur de l'hymne national algérien «Kassaman», sur ordre du président de la République, Abdelaziz Bouteflika pour exprimer «la reconnaissance de l'Algérie pour son soutien et son assistance». Au cours de cette cérémonie, le ministre de la Culture a remis une vingtaine de cartes professionnelles de l'artiste à autant d'artistes de la ville. Le ministre de la Culture devait inaugurer la bibliothèque principale de la lecture publique de Bab El Kantara au centre-ville avant de rendre visite au cheikh Kaddour Darsouni, l'autre maître du Malouf constantinois. Le ministre devait, dans la soirée, donner le coup d'envoi de la 10<sup>e</sup> édition de Festival international du malouf, au théâtre Mohamed-Tahar Fergani, qui se tiendra du 4 au 7 décembre en cours.

Racim C.

## Retour du froid et de la neige



Louvis

Djalou@hotmail.com

## Augmentation du prix du pain

### 80 boulangers poursuivis en justice à Tizi Ouzou

■ Une grève a été observée par des boulangers en guise de protestation contre les actions en justice engagées contre les auteurs de la hausse du prix de la baguette de pain.

Par Hamid M.

La direction du commerce de la wilaya de Tizi Ouzou a engagé des poursuites judiciaires contre 80 propriétaires de boulangeries pour avoir augmenté le prix du pain. Une grève a été observée par des boulangers en guise de protestation contre les actions en justice engagées contre les auteurs

de cette hausse du prix de la baguette de pain. Une grève largement suivie, notamment au niveau des grands centres urbains comme Tizi Ouzou, Azazga, Draa Ben Khedda, Azeffoune et Bouzeguène. Au chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou le pain se faisait rare hier suite à cette grève. Les habitants ont appris la nouvelle de cette action de protestation au lever

du jour. La direction du commerce de la wilaya a affirmé que l'augmentation du pain n'a pas été suivie par la grande majorité des boulangers, contrairement à la grève qui a suscité une forte adhésion de la part de cette corporation professionnelle. Une question taraude les esprits à Tizi Ouzou : quelle tournure prendra ce bras de fer ?

H. M.

## Arrestation d'un faux-monnaieur à Bouira

### Démantèlement d'un réseau de vol de véhicules

UN RÉSEAU spécialisé dans le vol de véhicules, composé de sept personnes, a été démantelé et un faux monnaieur a été arrêté ces deux derniers jours par les services de sécurité dans la wilaya de Bouira, a-t-on appris hier des services de la Sûreté de wilaya. L'opération de démantèlement de ce réseau de vol de véhicules a été menée avec succès suite à la plainte de vol d'un véhicule déposée par un citoyen d'Ouled Bouchia (Bouira), selon les détails fournis par la cellule de communication de la Sûreté de la wilaya.

Une enquête a depuis été lancée par les services de la police judiciaire qui ont réussi à mettre la main, quelques jours, après sur tous les éléments formant ce réseau dont une jeune fille, âgée entre 24 et 47 ans, a ajouté la même source. Des quantités de drogue ont été également saisies lors de cette opération d'arrestation, qui a permis aussi de mettre fin à un des éléments du réseau d'escroquerie dans la ville de Bouira, a ajouté la cellule de communication de la Sûreté de la wilaya de Bouira. Par ailleurs, les

services de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) ont eux aussi réussi à arrêter un faux-monnaieur sévissant dans la ville de Bouira. Le mis en cause, R. DJ âgé de 42 ans, est originaire de la localité périphérique de Saïd Abid. Cet individu est spécialisé dans la fabrication de faux billets de 500, 1 000 et 2 000 dinars, a précisé la source. L'accusé a été mis sous mandat de dépôt après sa présentation devant le procureur de la République près le Tribunal de Bouira, a précisé la même source.

Fahem N.

## Tribunal criminel de Ouargla

### Une peine de 20 ans de prison prononcée dans une affaire de drogue

DES PEINES allant jusqu'à 20 ans de prison ont été prononcées dimanche soir par le tribunal criminel près la cour de Ouargla dans une affaire de drogue. La peine de 20 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 5 millions DA, a été infligée à B.M.B (61 ans) pour chargement et transport de drogue, dans le cadre d'une bande criminelle organisée. Le dénommé B.S (47 ans), poursuivi pour le même chef d'inculpation, a écopé d'une peine de 15 ans de prison

ferme, assortie également d'une amende de 5 millions DA. Dans cette même affaire, quatre autres personnes ont été acquittées, à savoir B.M (24 ans), B.L (32 ans), B.D (55 ans) et T.I (19 ans). Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte à septembre 2016, suite au contrôle à un barrage routier sur la RN-56 entre Ouargla et Touggourt, d'un véhicule conduit par B.M.B, accompagné de membres de sa famille (l'épouse, le fils et la bru), et dont la fouille a permis de découvrir une quantité de

115 kg de résine de cannabis soigneusement dissimulée. Le mis en cause répondant aux initiales de B.M.B a aussitôt avoué avoir acheminé cette drogue de Tlemcen pour la remettre à B.S, résidant à Ouargla, et qui a été ensuite arrêté par les gendarmes. Le représentant du ministère public avait requis la perpétuité pour l'ensemble des mis en cause, au regard de la gravité des faits reprochés.

Anis H.